

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00029

Numéro SIREN : 349 047 084

Nom ou dénomination : A.D.P. CHARENTE -AGENCE DIFFUSION PUBLICITAIRE POUR LA CHARENTE.

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2023 sous le numéro de dépôt 7130

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	30 337		30 337	30 337
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 593	1 371	222	642
Autres immobilisations corporelles	11 744	3 496	8 248	1 052
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	301		301	298
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 010		1 010	1 010
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	44 985	4 867	40 119	33 339
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 862		1 862	8 488
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	10 437		10 437	5 616
Autres créances	66		66	1 158
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	4 300		4 300	4 300
Disponibilités	10 224		10 224	4 543
Charges constatées d'avance (3)	732		732	839
TOTAL ACTIF CIRCULANT	27 621		27 621	24 944
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	72 606	4 867	67 739	58 283

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan Passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 622	7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	762	762
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	13 077	12 840
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	6 602	237
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	28 064	21 462
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes diverses (3)	24 571	26 321
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 771	5 959
Dettes fiscales et sociales	11 334	4 372
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		169
Produits constatés d'avance (1)		
Total IV	39 676	36 821
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	67 739	58 283

(1) Dont à plus d'un an (a)		26 321
(1) Dont à moins d'un an (a)	39 676	10 500
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

NR

Compte de Résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	88 393	81 200
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	72 840	10 090
Chiffre d'affaires net	161 233	91 290
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		4 500
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	2	1
Total I	161 235	95 791
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	57 199	43 891
Variations de stock	6 626	-4 022
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	50 410	28 048
Impôts, taxes et versements assimilés	665	603
Salaires et traitements	37 477	25 859
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 801	1 171
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	15	4
Total II	154 193	95 554
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	7 042	237
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8	7
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	8	7
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	1	7
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	1	7
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	7	7
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	7 049	237

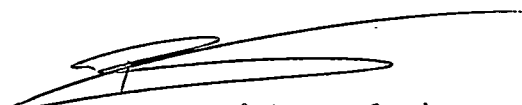
Compte de Résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	447	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	447	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-447	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	161 244	95 798
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	154 642	95 561
BENEFICE OU PERTE	6 602	237

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
- (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
- (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
- (3) Dont produits concernant les entités liées
- (4) Dont intérêts concernant les entités liées

Certifié conforme à l'original



MAXIME ROBIN - GERANT

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Le 30 juin 2022, à Puymoyen, Maxime ROBIN, associé unique et président de la société ADP AFFICHAGE DYNAMIQUE PUBLICITAIRE, société par actions simplifiée au capital de 7623 €, immatriculée au RCS de Angoulême sous le numéro 1989B0029, et dont le siège social est situé 114 rue d'Angoulême 16400 PUYMOYEN.

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- L'affectation du résultat ;

Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et se soldant par un bénéfice de 6602 euros.

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6602 €, de la manière suivante :

- 100 % à la réserve légale, soit 6602 euros ;

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique



**RAPPORT DE GESTION DU GERANT A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

.....

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport de gestion est établi, conformément aux dispositions légales et réglementaires, pour rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de la gestion de la gérance durant l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Situation, activité de la société et ses résultats au cours de l'exercice écoulé

Les résultats de l'exercice vous sont proposés dans le tableau des soldes intermédiaires de gestion, ci-après. Ils sont comparés avec ceux de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaire s'établit à 161 233 € ht. Le résultat bénéficiaire ressort à 6602 €.

Charges somptuaires

Aucune charge somptuaire, visée à l'article 39-4 du C.G.I n'a été réintégrée dans le résultat fiscal.

Frais généraux visés à l'article 39-5

Aucune réintégration de frais généraux dans le bénéfice imposable n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Le 01.07.2022

Le gérant



=====

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2022

=====

L'an deux mille vingt et un,
Le trente juin à dix heures
Le soussigné :

Monsieur Maxime ROBIN associé unique de la société ADP Affichage Dynamique Publicitaire société à responsabilité limitée au capital de 7622,25€

- 1) Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Affectation du résultat de l'exercice
- Conventions visées à l'article L 223-19 du code du commerce
- Questions diverses

- 2) Dépose sur le bureau les documents suivants :

- Le rapport de gestion
- Le texte de projet de résolution

- 3) Entérine les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2021 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 6602 € décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

100% à la réserve légale soit 6602 €

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare, d'une part, qu'aucune convention nouvelle réglementée visée par l'article L 223-19, a été conclue au cours de l'exercice et, d'autre part, que les conventions antérieures qui se sont poursuivies ou ayant été modifiées au cours de l'exercice, sont décrites en annexe au présent procès-verbal.

De tout ce qui précède, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le 01.07.2022

Monsieur Maxime ROBIN

